

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30156**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Nautisme et métiers de la plaisance (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Nantes, université de Nice

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Commercialisation des produits et services du secteur du nautisme
- Mise en place d'événements commerciaux, conduite d'actions commerciales, communication et promotion des offres
- Analyse les évolutions de son marché de référence, identification des marchés potentiels, en France et à l'étranger
- Respect des fondamentaux juridiques de l'activité commerciale
- Identification des matériaux concourant à la fabrication des bateaux, en disposant d'une culture technique élargie
- Identification de la rentabilité des activités de l'entreprise via le contrôle de gestion
- Elaboration de contrats de vente et de location
- Marchandisage d'un point de vente
 - Réaliser les différentes étapes d'une vente, du plan de découverte, au suivi de la relation client, jusqu'au service après-vente
 - Appliquer les méthodes de négociation commerciale
 - Concevoir des analyses de marchés pouvant permettre d'identifier les évolutions possibles en termes d'expansion aussi bien au niveau national qu'international
 - Dimensionner la rentabilité de la mise en marché d'un nouveau produit ou service
 - Mobiliser les techniques de communication écrite, orale, audiovisuelle et informatique afin de concevoir et planifier des événements commerciaux pour la promotion de produits
 - Appliquer les réglementations juridique qu'administratives pour planifier et organiser les différentes étapes d'une implantation commerciale à l'étranger
 - Collecter et utiliser l'information juridique nécessaire à la résolution d'un problème juridique
 - Différencier et formuler les éléments techniques de construction ou d'entretien du matériel nautique (bateaux, articles de sport nautiques), afin de bénéficier de l'expertise permettant de gérer l'activité
 - Identifier le niveau de qualité du matériel nautique (bateaux, articles de sport nautique) lors d'une reprise commerciale ou d'un retour de location
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G : Commerce

- H : Transport et entreposage

- Conseiller de vente/responsable commercial
- Technico-commercial (accessoire, équipement)
- Management intermédiaire : Responsable d'un point de vente de réseau régional ou national.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1403 : Relation commerciale auprès de particuliers

D1406 : Management en force de vente

D1204 : Location de véhicules ou de matériel de loisirs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30156 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30156 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30156 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30156 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30156 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30156 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les différentes étapes d'une vente, du plan de découverte, au suivi de la relation client, jusqu'au service après-vente • Appliquer les méthodes de négociation commerciale • Concevoir des analyses de marchés pouvant permettre d'identifier les évolutions possibles en termes d'expansion aussi bien au niveau national qu'international
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30156 - Conception de produits/services	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensionner la rentabilité de la mise en marché d'un nouveau produit ou service
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30156 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les techniques de communication écrite, orale, audiovisuelle et informatique afin de concevoir et planifier des événements commerciaux pour la promotion de produits
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30156 - Application de la réglementation du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les réglementations juridique qu'administratives pour planifier et organiser les différentes étapes d'une implantation commerciale à l'étranger
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30156 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier et formuler les éléments techniques de construction ou d'entretien du matériel nautique (bateaux, articles de sport nautiques), afin de bénéficier de l'expertise permettant de gérer l'activité
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 30156 - Veille conformité des équipements, matériels et installations (réceptions, tests, essais, réglages, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le niveau de qualité du matériel nautique (bateaux, articles de sport nautique) lors d'une reprise commerciale ou d'un retour de location
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 30156 - Mise en œuvre des règles et procédures juridiques (contrats, propriété intellectuelle) et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et utiliser l'information juridique nécessaire à la résolution d'un problème juridique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 ; Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018 ; Université de Bretagne Sud, arrêté du : 21/07/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Nantes](#)

[Université Nice](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :